



## CONVOCATION

### Assemblée Générale des COQS ROUGES

Vendredi 31 mai 2024 à partir de 18h00

14 Impasse Caillabet - 33000 BORDEAUX

#### ORDRE DU JOUR :

- Mot d'accueil du Président,
- Rapport moral de l'association, lecture et approbation,
- Rapport d'activités, approbation (copie jointe à la présente convocation),
- Rapport financier, présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023,
- Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, et approbation desdites conventions,
- Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2023/2024 et Quitus du trésorier,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Présentation du projet de vente de parcelles Coqs Rouges du Domaine de Moulereins au C.C.V.B.S.O. Château Moulereins,
- Questions diverses (ne donnant pas lieu à une délibération) :

Courriers recommandés des 11 janvier 2024 et 9 février 2024 de Monsieur Stéphane SCHOTT (adhérent section Football) adressés à l'Association des Coqs Rouges.

*Extrait des Statuts :*

#### Article 11 : Généralités

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'Association. Seuls les membres à jour de leur adhésion 30 jours avant la fin de l'exercice concerné disposent d'un droit de vote. Les membres mineurs âgés de moins de 16 ans sont représentés par leur représentant légal.

Les conditions de représentations sont définies dans le Règlement Intérieur étant précisé qu'un membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus du sien.

Déroulement : Emargement : 18h00 - Début à 18h30 - Fin à 20h30 par un pot de l'amitié

Gilles CHALIGNÉ

Président

**Coqs Rouges - 14 Impasse Caillabet - 33000 Bordeaux**

**05 56 91 59 68 - secretariat@coqsrouges.fr**

**[www.coqsrouges.fr](http://www.coqsrouges.fr)**



## POUVOIR

Je soussigné,.....ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale des Coqs Rouges du vendredi 31 mai 2024 donne pouvoir à ..... pour m'y représenter et prendre part aux votes en mon nom.

Ce pouvoir doit-être en faveur d'un adhérent de l'association suivant l'article 11 des statuts ou laissé vierge, mais signé.

Fait à....., le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **BON POUR POUVOIR** ».